



Membres Swiss Athletics

Admission en tant que membre de Swiss Athletics

Les sociétés et autres personnes juridiques, qui souhaitent d'adhérer à Swiss Athletics, soumettent une demande d'admission écrite au comité central en annexant leurs statuts. Le comité central examine la demande, désigne pour les membres des catégories 1 et 2 l'association cantonale ou régionale compétente et décide de l'admission après consultation de celle-ci.

Démission en tant que membre de Swiss Athletics

Une démission est possible pour la fin de l'année avec un délai de préavis de trois mois et doit être soumise au comité central sous forme écrite. Les obligations financières des membres démissionnaires durent jusqu'à la fin de l'année civile de la démission du membre.

Informations:

Secrétariat Swiss Athletics, Claudia Schneeberger, 031 359 73 00, claudiaschneeberger@swiss-athletics.ch

Catégorie 1: Sociétés

Définition selon les statuts Swiss Athletics:

Les sociétés et autres personnes juridiques ou communautés de personnes, dont le siège se trouve en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein et pratique l'athlétisme ou le sport de course.

Qu'offre Swiss Athletics à ses membres (droits):

Information et droit d'intervention:

- Invitation aux manifestations de la fédération de Swiss Athletics (par ex. séminaire de la fédération en novembre, conférence des présidents en février)
- Information régulière sur les affaires de la fédération (4 envois aux sociétés par poste par année, News par e-mail)
- À partir de 100 membres déclarés, droit de vote à l'assemblée des délégués de Swiss Athletics (toujours en mars)

Licences de compétition et possibilités de participation:

- Droit d'acheter des licences de compétition
- Possibilité de participer à toutes les compétitions exigeant une licence
- Enregistrement des résultats dans les listes des meilleurs de Swiss Athletics

Jeunesse+Sport (J+S), Sport des adultes (esa) et formation en général:

- Reconnaissance de la société par J+S
- Accès aux cours de formation et de perfectionnement de J+S/Swiss Athletics
- Possibilité de proposer des offres J+S pour les jeunes et donc accès à des subventions J+S pour la société
- Inscription à prix réduit aux cours suivants: Forum, Sport pour tous (esa) et cours spéciaux (par ex. sponsoring, mise en scène d'événement)

Prestations administratives, par ex.:

- Droit de placer une annonce gratuite dans le Guide des courses pour un event de course ou walking de la société
- Accès aux données de la banque des données des membres de Swiss Athletics à des fins clairement définies

Qu'attend Swiss Athletics de ses membres (obligations):

- Informations sur la société tous les deux ans (adresse de contact, nombres de membres, etc.)
- Finance d'inscription unique par société (CHF 100)
- Cotisation annuelle: cotisation de société (CHF 150) + cotisation par tête par membre déclaré de la société (CHF 9.00/membre de la société)
- Affiliation automatique à l'association cantonale respective (droits et obligations en accord avec l'association cantonale)

N:\Verbandsgeschäfte\Vereine Swiss Athletics\Rechte und Pflichten Mitglieder Swiss Athletics.doc